

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille dix, le 6 novembre à 10 h 00.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariéc, Alexis Manac'h, Carole le Boulanger (subséquentment procuration à Berc'hed Troadec), Jérôme Cochenec (subséquentment procuration à Anita Daniel), Sylvie Birhart, Jean Faillard, Anita Daniel (subséquentment procuration à Françoise Borgne), Berc'hed Troadec

Convocation: 27 octobre 2010

Secrétaire de séance: Carole Le Boulanger (subséquentment: Berc'hed Troadec)

Objet : *Plantes invasives, actions de suivi*

Ayant pris connaissance du contenu et des recommandations du rapport étudiant les plantes invasives sur la commune de Brennilis commandité à l'association Bretagne Vivante SEPNB par décision du Conseil municipal réuni le 29 mai 2010

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Charge le Maire de mettre en œuvre les recommandations suivantes:

- Mettre à disposition du public le dossier complet de l'étude (version électronique, et version papier consultable en mairie)
- « Panneauter » les remblais contaminés pour en dissuader l'usage étant entendu que les remblais ont été identifiés comme la source la plus active d'expansion des massifs de plantes invasives sur le territoire de la commune
- Réaliser et distribuer (au printemps) un dépliant d'information pour le public selon le modèle annexé à l'étude – triptyque et languette - , confier la réalisation de ce dépliant et de la languette à la société Copie 29 à Carhaix pour un tirage couleur de 750 exemplaires, selon devis du 3 novembre 2010
- Lutter contre les prélèvements dans les massifs et la dissémination des déchets verts en provenance des taches recensées en mettant à disposition des bacs spéciaux pour le recueil de tels déchets
- Mettre en œuvre avec les techniciens de la commune des méthodes de fauchage qui ne contribuent pas à l'expansion des massifs
- Apprécier la possibilité de réduire par des fauchages intensifs la vivacité des massifs, et leur réduction par concurrence avec d'autres espèces locales prolifiques, comme le blé noir
- Organiser une réunion publique ou à l'occasion d'une réunion consacrée à un thème populaire, introduire aussi ce sujet.

Le Conseil mandate également le maire et le Président du Comité consultatif Environnement pour approcher les communes limitrophes et essayer d'identifier avec elles une éventuelle stratégie de lutte commune contre les plantes invasives telles les renouées asiatiques qui constituent une réelle menace pour la diversité du patrimoine végétal du Yeun Elez, et prend note avec intérêt de l'ébauche de dossier déposés à cet effet auprès du pays COB (programme LEADER).

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT